



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°28 du : 2 décembre 2020
Délibération n° : 2020.028
Page 1 sur 2

Objet : LEADER Animation 2021

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Communauté de communes du Briançonnais le 02 décembre 2020 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5 / 5 Voix			
Arnaud MURGIA	Pouvoir à Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	Présent
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Présent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Excusé</i>	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 / 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Présent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2 / 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absent</i>

Vu

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 qui confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 ;

La convention entre le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, le Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Agence de Service et de Paiement ;

L'avenant n°4 à la convention précitée notifié le 08 avril 2020 prorogeant le calendrier de gestion du programme et fixant la date limite pour effectuer des engagements juridiques au 22 décembre 2022.

CONSIDERANT

La programmation LEADER 2014-2020 et la stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais « Ancrer durablement les actifs qui font du territoire leur choix de vie » se déclinant en 9 fiches actions :

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat
- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire



AR Prefecture

005-200052801-20201202-2020028LEADER21-DE
 Reçu le 08/12/2020
 Publié le 08/12/2020

PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°28 du : 2 décembre 2020

Délibération n° : 2020.028

Page 2 sur 2

Objet : LEADER Animation 2021

- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité "endogène"
- Coopération

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	10	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2021 comme suit :

Nature des dépenses du 01 janvier au 31 décembre 2021	Montant total des dépenses (origine des financements)
Salaire et charges (2 ETP) : 98 315, 92 € Coûts indirects (15 % des frais salariaux) : 14 747,39 € Communication : 3 000,00 € Frais de formation : 960,00 € Frais réels (péages, parkings, train) : 363,00 € Frais forfaitaires de déplacements, restauration, hébergement : 2 626,35 €	120 012,66 € (FEADER 60% : 72 007,60 € Région SUD PACA 40 % : 48 005,06 €)

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres, concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,
Pierre LEROY